

Primaire : 3^e cycle (200 à 300 mots)
Secondaire : 1^{er} cycle (300 à 500 mots) – 2^e cycle (500 à 700 mots)

Les textes qui ont plus de mots que requis pourraient ne pas être considérés.

Thème:

« Au Québec, l'éducation est à la fois un droit fondamental et une responsabilité collective consacrée par la loi. Chaque enfant peut prétendre à un enseignement accessible, de qualité et exempt de discrimination. Par l'apprentissage, chacun développe son potentiel intellectuel, social et professionnel, évolue avec ambition et participe activement à la société. Dans cette perspective, décris-nous l'école de tes rêves. »

RÈGLEMENTS

Critères d'admissibilité

Ce concours est réservé aux écoles de l'île de Montréal. Il s'adresse à trois groupes pour chacun des secteurs francophone et anglophone : les élèves du 3^e cycle du primaire et ceux des 1^{er} et 2^e cycles du secondaire. Un gagnant est choisi dans chacun des groupes, dans chaque langue, sous réserve de satisfaire aux critères de correction.

Les élèves participants doivent rédiger un texte contenant **200 à 300 mots pour le primaire, 300 à 500 mots pour le 1^{er} cycle du secondaire et 500 à 700 mots pour le 2^e cycle du secondaire.**

Le comité d'organisation souhaite attirer l'attention des participants sur l'importance de l'originalité et rappelle à cet égard aux enseignants que les exemples donnés en classe entraînent parfois des redondances au sein des textes d'un même groupe.

Critères de sélection

Les textes soumis sont évalués par le jury selon les critères suivants :

- Respect du thème et du présent règlement;
- Intégration d'éléments de nature juridique (référence à un droit, à une loi, au système de justice etc.);
- Originalité du contenu;
- Qualité de la langue (orthographe, vocabulaire et grammaire);
- Structure et cohérence du texte;
- Respect du nombre de mots; et
- Analyse personnelle.

Mode de participation

Les textes, **en format manuscrit ou dactylographié**, sont accompagnés du formulaire ci-dessous, doivent parvenir au Barreau de Montréal **avant le 15 février 2027, 17h** :

- Par courriel : concours@barreaudemontreal.qc.ca
- Par la poste : 460, rue Saint-Gabriel, 2^e étage, Montréal, Québec H2Y 2Z9

Les textes des participants devront être envoyés impérativement dans l'ordre suivant, pour chaque élève :

- Formulaire d'inscription dûment complété (incluant l'engagement dûment signé par l'élève) ;
- Consentement du parent ou du tuteur pour les textes écrits par des élèves de moins de 14 ans; et
- Texte du participant.

Le Barreau de Montréal se réserve le droit d'exclure tout texte ne respectant pas les critères suivants :

- Dépassement du nombre de mots autorisés;
- Formulaire d'inscription incomplet;
- Consentement parental non complété;
- Toute forme de plagiat; et
- Toute rédaction d'un texte en tout ou en partie à l'aide de l'intelligence artificielle (voir ci-après).

Intelligence artificielle (« IA »)

Utilisation limitée :

L'utilisation de l'IA n'est pas encouragée, mais elle est autorisée uniquement pour assister l'élève dans son exploration du thème et des concepts abordés dans son texte (assistance à l'apprentissage). Dans ce contexte, l'élève est tenu de déclarer l'utilisation qu'il a faite de l'IA. Par exemple :

- Générer des idées;
- Explorer un sujet pour mieux le comprendre; ou
- Vérifier l'orthographe.

Il est interdit de rédiger un texte en tout ou en partie à l'aide de l'IA. Cela inclut le fait de générer du texte à l'aide d'un assistant IA d'écriture. Dans ce contexte, l'élève est tenu de déclarer l'utilisation qu'il a faite de l'IA. À noter que certains textes pourront être soumis à un détecteur d'IA. En cas de doute, le jury du Comité des concours du Barreau de Montréal pourra aussi consulter l'enseignant de l'élève.

Composition du jury et impartialité

Le jury est composé de membres du Comité des concours du Barreau de Montréal.

Confidentialité

- Dans le cadre de son mandat, le lecteur du jury est tenu à la confidentialité des renseignements personnels dont il peut prendre connaissance : il ne peut les diffuser ou les divulguer à quiconque à l'extérieur du Comité.
- Sont également confidentielles les discussions et recommandations du Comité en ce qui concerne le choix des gagnants.

Conflits d'intérêts

- Si un lecteur du Comité constate un conflit d'intérêts lors de son évaluation d'un texte, notamment s'il connaît personnellement l'auteur ou des membres de sa famille, il est tenu d'en informer le Comité sans délai et doit se retirer de l'évaluation du texte.
- En amont de l'attribution des textes à être évalués, le lecteur du jury doit également divulguer s'il connaît personnellement un ou des membres du personnel œuvrant au sein d'une ou de plusieurs écoles participantes, ou si lui-même ou si l'un de ses enfants ont fréquenté ou fréquentent l'une des écoles participantes. Le cas échéant, il pourra être déterminé par le Comité que ce membre du jury n'évaluera pas de textes en provenance de l'école participante visée, selon la proximité des liens dénoncés.

Prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu le **samedi 17 avril 2027** au Palais de Justice de Montréal, dans le cadre des Rendez-vous VISEZ DROIT du Barreau de Montréal.

Les gagnants y feront lecture de leur texte devant le public et recevront une somme de 200 \$ offerte par le Barreau de Montréal ainsi qu'un exemplaire d'*Antidote+ Familial*, logiciel d'aide à la rédaction créé par Druide informatique. Ils seront également invités à visiter le Palais de Justice et à rencontrer un juge.

Conditions de remise des prix

Une fois les gagnants sélectionnés par le jury du Comité, les mineurs de moins de 14 ans devront faire remplir un formulaire de consentement distinct par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur pour être autorisés à participer à la cérémonie de remise des prix.

Renseignements personnels

Les renseignements personnels collectés par le Barreau de Montréal concernant les participants et leur professeur le sont par le biais du formulaire de participation. Les renseignements personnels ainsi recueillis seront utilisés uniquement à des fins de gestion du concours, et subséquemment détruits sécuritairement. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée aux participants ou leur professeur, à moins qu'ils n'y aient autrement consenti, le tout en conformité avec la Politique de protection des renseignements personnels du Barreau de Montréal

(<https://www.barreaudemontreal.qc.ca/sites/default/files/politique-protection-renseignements-personnels.pdf>)

Propriété

Les formulaires de participation et les textes soumis au Barreau de Montréal sont la propriété du Barreau de Montréal et ils ne seront en aucun cas retournés aux participants. Tous les formulaires de participation et les textes reçus par le Barreau de Montréal et tous les renseignements personnels permettant d'identifier les participants au concours sont détruits dans les trois (3) mois suivant la cérémonie de remise des prix.

Renseignements

Téléphone : 514 866-9392, poste 235 — Courriel : concours@barreaudemontreal.qc.ca

Formulaire de participation
Participant de moins de 14 ans

ATTENTION : Les participants doivent obligatoirement joindre le présent formulaire de participation à leur texte

Nom de l'école : _____

Nom de l'enseignant(e) : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Thème :

« Au Québec, l'éducation est à la fois un droit fondamental et une responsabilité collective consacrée par la loi. Chaque enfant peut prétendre à un enseignement accessible, de qualité et exempt de discrimination. Par l'apprentissage, chacun développe son potentiel intellectuel, social et professionnel, évolue avec ambition et participe activement à la société. Dans cette perspective, décris-nous l'école de tes rêves. »

Nom de l'élève : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Nombre de mots : _____

3^e cycle primaire :

☐ 5^e

☐ 6^e

1^{er} cycle secondaire :

☐ Sec. 1

☐ Sec. 2

2^e cycle secondaire :

☐ Sec. 3

☐ Sec. 4

☐ Sec. 5

☐ Je comprends que l'usage de l'intelligence artificielle (« IA ») à des fins de rédaction des textes, en tout ou en partie, n'est pas autorisé dans le cadre du concours la Justice a bonne mine (« Concours »). Je confirme ne pas avoir utilisé l'IA afin de rédiger mon texte et avoir limité mon usage de l'IA (le cas échéant), à ce qui est autorisé par les Règlements du Concours.

CONSENTEMENT PARENTAL

Dans le cadre du Concours « La justice a bonne mine », je, soussigné(e) _____,

titulaire de l'autorité parentale ou tuteur de _____ (« l'enfant »),
consens à ce que le Barreau de Montréal collecte les renseignements personnels à l'égard de l'enfant conformément aux règlements du Concours « La justice a bonne mine » et à la Politique de protection des renseignements personnels du Barreau de Montréal (<https://www.barreaudemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/loads/politique-protection-renseignements-personnels.pdf>).

Signature : _____ Date : _____

Formulaire de participation
Participant de 14 ans et plus

ATTENTION : Les participants doivent obligatoirement joindre le présent formulaire de participation à leur texte.

Nom de l'école : _____

Nom de l'enseignant(e) : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Thème :

« Au Québec, l'éducation est à la fois un droit fondamental et une responsabilité collective consacrée par la loi. Chaque enfant peut prétendre à un enseignement accessible, de qualité et exempt de discrimination. Par l'apprentissage, chacun développe son potentiel intellectuel, social et professionnel, évolue avec ambition et participe activement à la société. Dans cette perspective, décris-nous l'école de tes rêves. »

Nom de l'élève : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Nombre de mots : _____

3^e cycle primaire :

☐ 5^e

☐ 6^e

1^{er} cycle secondaire :

☐ Sec. 1

☐ Sec. 2

2^e cycle secondaire :

☐ Sec. 3

☐ Sec. 4

☐ Sec. 5

☐ Je comprends que l'usage de l'intelligence artificielle (« IA ») à des fins de rédaction des textes, en tout ou en partie, n'est pas autorisé dans le cadre du concours la Justice a bonne mine (« Concours »). Je confirme ne pas avoir utilisé l'IA afin de rédiger mon texte et avoir limité mon usage de l'IA (le cas échéant), à ce qui est autorisé par les Règlements du Concours.